

MAIRIE DE TOUCY

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 26 février 2014 A 20 heures 30</p>
--

Convocation du 21 février 2014
Affichage du 3 mars 2014

Le **26 février 2014 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU, Julien DUGAY, Marcel ROBIN, Didier GOUDROT, Bernard SALOMEZ, Micheline BLOT par Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Robert GERMAIN, Laurent BONNOTTE, Marie-Chantal COULON, Michèle GAUDIN, Patrice VICART, Florence TOUZEAU, Franck CARRASCO, Jean-Pierre HUOT,

Absent(s): Jean-Claude BERGEROT, Hugues COQUELLE, Angélique CHALIER

Excusé(s) : Christophe PIETAK, Alain MOREAU, Robert ITURRALDE

Secrétaire de séance : Robert GERMAIN

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 30 décembre 2013. Tous les membres présents signent le registre.

- Comptes administratifs 2013 : commune, camping, lotissement, Tourinnox, assainissement.
- Comptes de gestion 2013 : commune, camping, lotissement, Tourinnox, assainissement.
- Affectation des résultats.
- Adoption du passage au PES V2 et à la dématérialisation.
- SAUR : avenant.
- Protection sociale.
- Achat barrières.
- Point de lecture à Pourrain : convention entre la bibliothèque de Toucy et le point-lecture de Pourrain.
- Maintenance informatique.
- Remplacement extincteurs.
- Sanitaires publics place des Frères Genet : changement d'une porte.
- Demande effacement dette loyers suite à jugement du tribunal d'instance.
- Convention d'utilisation du gymnase du collège Pierre Larousse par l'UST.
- Document unique.
- Questions diverses.

MAIRIE DE TOUCY**COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET LOTISSEMENT DES 5 QUARTAUTS (DE 2014 01)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Considérant que le conseil municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2013 du budget annexe Lotissement des Cinq Quartauts dressé par l'ordonnateur, par Christine PICARD, conseiller municipal délégué aux finances.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Christine PICARD pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2013 du budget annexe Lotissement des Cinq Quartauts lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	531 803.71	531 781.26
Résultat reporté		22.45
Total fonctionnement	531 803.71	531 803.71
Résultat de clôture	0	0

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	645 947.93	528 748.02
Résultat reporté		54 251.97
Total fonctionnement	645 947.93	582 999.99
Restes à réaliser	0	0
Résultat de clôture	62 947.94	0

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 62 947.94 €

Fonctionnement : 0

Résultat global : - 62 947.94 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ANNEXE CAMPING (DE 2014 02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Considérant que le conseil municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2013 du budget annexe Camping dressé par l'ordonnateur, par Christine PICARD, conseiller municipal délégué aux finances.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Christine PICARD pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2013 du budget annexe Camping lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	5 364.83	5 301.16
Résultat reporté		3 460.79
Total fonctionnement	5 364.83	8 761.95
Résultat de clôture		3 397.12

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	0	1 021.00

MAIRIE DE TOUCY

Résultat reporté		1 005.21
Total fonctionnement	0	2 026.21
Restes à réaliser	0	0
Résultat de clôture		2 026.21

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	2 026.21 €
Fonctionnement :	3 397.12 €
Résultat global :	5 423.33 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ANNEXE TOURINOX (DE 2014 03)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Considérant que le conseil municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2013 du budget annexe Tourinox dressé par l'ordonnateur, par Christine PICARD, conseiller municipal délégué aux finances.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Christine PICARD pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2013 du budget annexe Tourinox lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	11 211.20	11 211.60
Résultat reporté		0.58
Total fonctionnement	11 211.20	11 212.18
Résultat de clôture		0.98

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	0.00 €
Fonctionnement :	0.98 €
Résultat global :	0.98€

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DE 2014 04)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Considérant que le conseil municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2013 du budget annexe Assainissement dressé par l'ordonnateur, par Christine PICARD, conseiller municipal délégué aux finances.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Christine PICARD pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2013 du budget annexe Assainissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	152 055.57	181 282.50
Résultat reporté		0

MAIRIE DE TOUCY

Total fonctionnement	152 055.57	181 282.50
Résultat de clôture		29 226.93

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	122 433.46	363 803.63
Résultat reporté	203 403.82	
Total fonctionnement	325 837.28	363 803.63
Restes à réaliser	0	0
Résultat de clôture		37 966.35

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	37 966.35 €
Fonctionnement :	29 226.93 €
Résultat global :	67 193.28 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (DE 2014 05)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Considérant que le conseil municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2013 du budget principal Commune dressé par l'ordonnateur, par Christine PICARD, conseiller municipal délégué aux finances.

Considérant que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Christine PICARD pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2013 du budget principal Commune lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	2 503 305.82	2 668 413.94
Résultat reporté		128 370.26
Total fonctionnement	2 503 305.82	2 796 784.20
Résultat de clôture		293 478.38

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	431 721.40	491 962.88
Résultat reporté		24 093.30
Total fonctionnement	431 721.40	516 056.18
Restes à réaliser	199 200.00	97 590.00
Résultat de clôture	17 275.22	

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 17 275.22 €
Fonctionnement :	293 478.38 €
Résultat global :	276 203.16 €

COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (DE 2014 06)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

MAIRIE DE TOUCY

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ANNEXE CAMPING (DE 2014 07)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ANNEXE TOURINOX (DE 2014 08)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

MAIRIE DE TOUCY

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DE 2014 09)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (DE 2014 10)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation, ni réserve de sa part.

MAIRIE DE TOUCY**AFFECTATION DES RESULTATS :**

Budget annexe Lotissement des Cinq Quartaux :	
001 Déficit d'investissement reporté :	- 62 947.94 €
Budget annexe camping :	
001 Excédent d'investissement reporté :	2 026.21 €
002 Excédent de fonctionnement reporté :	3 397.12 €
Budget annexe Tourinox :	
002 Excédent de fonctionnement reporté :	0.98 €
Budget annexe Assainissement :	
001 Excédent d'investissement reporté :	37 966.35 €
002 Excédent de fonctionnement reporté :	29 226.93 €
Budget principal Commune	
001 Déficit d'investissement reporté :	- 17 275.22 €
002 Excédent de fonctionnement reporté :	276 203.16 €
1068 Couverture du besoin de financement :	17 275.22 €

MISE EN OEUVRE DE LA DEMATERIALISATION - ADOPTION DU PROTOCOLE PES V2 (DE 2014 11)

Considérant que dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable, financière et budgétaire entre l'ordonnateur et le comptable, il est nécessaire d'adopter le nouveau protocole PES V2 permettant la dématérialisation des mandats et des titres, le transport de la signature électronique des flux comptables et le transport des pièces justificatives préalablement dématérialisées.

Considérant que dans le cadre du processus de dématérialisation, PESOS est un outil de test complet fourni par la DGFIP permettant d'anticiper la validation des flux PES et que la commune de Toucy est en phase test depuis le début de l'année 2014.

Considérant que pour l'application de ce nouveau protocole dès le 1er avril 2014, il convient de signer des conventions et divers documents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le passage au PES V2 au 1er avril 2014 (mode production).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la mise en oeuvre de la dématérialisation, à l'adoption du nouveau protocole PES V2

ASSAINISSEMENT : AVENANT N°3 AU TRAITE D'AFFERMAGE PAR LA SAUR (DE 2014 12)

Vu la délibération en date du 30 janvier 2008 décidant d'attribuer la délégation du service public de l'assainissement à l'entreprise SAUR.

Vu le contrat du 1er avril 2008, visé en préfecture de l'Yonne le 11 mars, confiant la délégation par affermage du service public d'assainissement collectif de la commune de Toucy à la société SAUR dont le siège social est à Saint Quentin en Yvelines (YVELINES).

Vu la commission finances du 24 février 2014.

MAIRIE DE TOUCY

Gérard GALLET, Adjoint à la voirie, fait part des problèmes de réseaux d'assainissement encombrés par le sable suite aux pluies abondantes. Il propose d'envisager du curage supplémentaire d'environ 1 800 mètres linéaires pour un coût supplémentaire de 0.0108 €/m³ HT pour les usagers.

Gérard GALLET indique qu'il faudrait également envisager un supplément de curage préventif de 2 000 mètres linéaires environ pour l'année prochaine.

Après débat,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer l'Avenant n° 3 correspondant à un supplément d'hydrocurage.

MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIP. FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE (DE 2014 13)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39.

Vu la loi N° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38.

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 24 janvier 2014.

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Considérant que depuis 1989, les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de 50 % du taux de cotisation salariale pour la garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident.

Considérant qu'il est nécessaire de se mettre en conformité avec la loi concernant la participation financière à la protection sociale des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

de participer, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.

de verser une participation mensuelle de 16 € à tout agent :

- pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de salaire labellisée,
- au prorata temporis en fonction de la date d'arrivée et de départ de l'agent dans l'effectif,
- au prorata de son temps de travail.

ACHAT DE 20 BARRIERES (DE 2014 14)

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Après exposé de Gérard GALLET, Adjoint à la voirie, et débat,

MAIRIE DE TOUCY

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'acquisition de 20 barrières au prix unitaire de 77.70 € HT soit un montant total HT de 1 554 €.

POINT DE LECTURE A POURRAIN : CONVENTION ENTRE LA BIBLIOTHEQUE DE TOUCY ET LE POINT LECTURE DE POURRAIN

Franck CARRASCO fait remarquer au Maire que cette question n'a pas été débattue en commission. Le Maire décide de reporter ce point lors d'une prochaine commission.

MAINTENANCE INFORMATIQUE (DE 2014 15)

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Après débat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition du service de maintenance par l'entreprise AZ INFORMATIQUE à savoir une maintenance sous forme de tickets comptabilisés au fur et à mesure des interventions.

Montant de 10 tickets d'intervention (déplacement et intervention à l'heure) pour un montant de 1 300 € HT soit 1 560 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le devis.

REPLACEMENT EXTINCTEURS

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Il est décidé de lancer une consultation pour le remplacement d'extincteurs dont le coût est estimé à plus de 8000 € par un fournisseur d'extincteurs. La dépense devra être inscrite au budget 2014.

SANITAIRES PUBLICS PLACE DES FRERES GENET : CHANGEMENT PORTE (DE 2014 16)

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Le Conseil Municipal, après débat,

ACCEPTE, à l'unanimité, les travaux supplémentaires qui consistent à changer la porte d'accès au local technique pour les sanitaires publics place des frères Genet.

Les travaux sont confiés à la société EIFFAGE pour 1 351.02 € HT.

DEMANDE EFFACEMENT DETTE LOYERS SUITE A JUGEMENT TRIBUNAL (DE 2014 17)

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Suite à un jugement du tribunal d'Instance d'Auxerre en date du 14 novembre 2013, il est demandé à la commune de Toucy d'effacer une dette de loyers d'un montant de 2 766.83 €.

Après débat et vote (Contre : 1 voix, Abstentions : 5 voix, Pour : 11 voix),

Le Conseil Municipal,

MAIRIE DE TOUCY

ACCEPTE l'effacement de la dette de loyers d'un montant de 2 766.83 €.

**CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASE DU COLLEGE PAR L'UST
(DE 2014 18)**

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 838 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, notamment l'article 25.

Après débat et vote (Contre : 1 voix, Pour : 16 voix)

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'utilisation du gymnase du collège Pierre Larousse de Toucy par l'Union Sportive Toucycoise.

DOCUMENT UNIQUE :

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Vu la délibération du 30 décembre 2013 décidant la mise en place du document unique pour évaluer les risques santé et sécurité des agents de la commune en respect à la réglementation en vigueur.

Considérant qu'un conseiller avait sollicité l'estimation du coût de la mise en œuvre de ce document unique.

Après avis du CTP, une demande de subvention sera adressée à la CNRACL pour une démarche de prévention consistant en l'évaluation des risques professionnels estimée à 14 jours de travail au total (7 jours à 2 agents) pour une enveloppe budgétaire approximative de 1500 €.

QUESTIONS DIVERSES :**MAITRISE D'OEUVRE DU VANNAGE DE L'OUANNE : ATTRIBUTION DU
MARCHE (DE 2014 19)**

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Vu la délibération n° DE_2013_93 du 27 novembre 2013 décidant la consultation pour la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la rivière Ouanne.

Vu la consultation en date du 27 décembre 2013.

Après analyse des 4 offres, la société SEGI Société d'Etudes Générales d'Infrastructure sise à LISSES a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant HT de 31 715 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de confier la maîtrise d'oeuvre pour la restauration de la continuité écologique de l'Ouanne à Toucy à :

- Société SEGI pour un montant de 31 715 € HT

AUTORISE le Maire à signer le marché.

MANDATE le Maire pour solliciter les subventions.

MAIRIE DE TOUCY

DECIDE d'inscrire la dépense au budget primitif 2014

PARTICIPATION FRAIS TRANSPORTS SCOLAIRES 2013 2014 (DE 2014 20)

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la répartition des contributions aux charges de fonctionnement 2013/2014 du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy et de la liste des participations de chacune des communes concernées, établissant le calcul des frais de gestion du Syndicat, inscrits au budget 2014.

Compte tenu des élèves inscrits de notre commune durant la présente année scolaire 2013/2014, la participation totale de notre commune s'élève à 3 194,41 € soit :

- ◆ 2 074,41 € pour 66 élèves transportés tous établissements confondus,
- ◆ 1 120,00 € pour 128 élèves scolarisés au collège de Toucy.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

INSCRIT la dépense correspondante au budget.

REPLACEMENT RIDEAU METALLIQUE AUX ANCIENS ATELIERS (DE 2014 21)

Vu la commission finances du 24 février 2014.

Après exposé de Marcel ROBIN, adjoint aux travaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier le remplacement du rideau métallique des anciens ateliers à l'entreprise CHAUVOT pour un montant HT de 2 555 €.

Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2014.

REGLEMENT DE LA BASE DE LOISIRS 2014 (DE 2014 22)

Considérant les modifications apportées par Gérard GALLET, Adjoint à la voirie, notamment les jours d'ouverture de la pêche et la délivrance des tickets journaliers.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE les modifications apportées au règlement de la base de loisirs (cartes annuelles valables du Samedi 29 Mars 2014 au Dimanche 28 Septembre 2014 inclus, tickets journaliers délivrés à partir du 1er Mai 2014 et interdiction d'emporter plus de 2 carpes par jour, poids autorisé entre 4 et 8 livres).

AUTORISE le Maire à signer ce règlement.

- Ensuite le Maire fait lecture du compte-rendu du dernier conseil communautaire qui s'est déroulé le 17 février 2014 à Bléneau.
- Marie-Chantal COULON demande des précisions sur l'avancement de l'étude Ville d'Appui. Le Maire et l'Adjoint à la voirie lui répondent que l'étude s'achève et que le projet doit commencer avant octobre 2014.

MAIRIE DE TOUCY

- Elle alerte également sur l'urgence à faire des travaux de toiture au dojo. Le Maire lui répond que la prochaine municipalité devra inscrire la dépense au budget et réaliser les travaux le plus rapidement possible. Il ne s'agit pas d'une réparation mais de refaire une partie de la toiture. L'adjoint aux travaux fait part au conseil des différents devis qui ont été établis.
- Michèle GAUDIN demande des précisions au maire pour le car Toucy/Paris. Le Maire l'informe qu'une réunion s'est tenue au Conseil Général avec le Président de la CCCP, les maires de Toucy, Villiers St Benoit, Charny, le conseiller général de Charny et les services du Conseil Général pour trouver une solution afin de préserver la desserte jusqu'à Paris. La société Ackerman, repreneuse de l'exploitation de cette ligne, constate un déficit sur quelques mois de mise en service. De nouvelles rencontres s'effectueront après les élections pour maintenir ce service.

Le Maire clôt la dernière séance de ce conseil municipal par le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs,

Ce soir nous nous sommes réunis pour la dernière séance du conseil municipal de ce mandat qui a débuté en avril 2008.

Je tiens à remercier chacun des élus, adjoints, délégués, conseillers, pour le travail qu'ils ont accompli avec sérieux durant ces années lors des travaux de commissions ou lors des séances de conseil municipal.

Pour des raisons budgétaires, ce mandat n'a pas toujours été facile. Cependant, nous avons réalisé 54 points ou projets sur les 64 que nous nous étions fixés en début de mandat et non des moindres comme la station d'épuration.

Je souhaite que ceux qui n'ont pu être réalisés ces 6 dernières années, puissent voir le jour dans le prochain mandat.

Je salue tous les élus, qui pour diverses raisons ne souhaitent pas se représenter aux suffrages des électeurs et tout particulièrement Michèle GAUDIN pour ses 5 mandats et Marie-Chantal COULON pour ses 25 années consécutives au service de notre commune comme conseiller ou adjoint.

Merci aussi à la secrétaire générale et à tout le personnel qui nous ont aidés au quotidien. Je vous invite maintenant à trinquer ensemble autour du verre de l'amitié ».

Le Maire :

Michel KOTOVTCHIKHINE

Prochaines réunions et manifestations :

- | | |
|-------------------------|---|
| ❖ Lundi 3 mars 2014 | 20 h 30 AG Toucy Animations |
| ❖ Mardi 11 mars 2014 | 11 h 30 Départ de la 3 ^{ème} étape Paris/Nice depuis Toucy |
| ❖ Mercredi 12 mars 2014 | 19 h 00 AG Comité jumelage Toucy/Kusel |
| ❖ Lundi 17 mars 2014 | 20 h 00 Conseil Communautaire à Toucy |
| ❖ Dimanche 23 mars 2014 | 8 h 00–18 h 00 1 ^{er} tour des élections municipales |
| ❖ Dimanche 30 mars 2014 | 8h00–18h00 2 ^{ème} tour des élections municipales |

MAIRIE DE TOUCY**DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :**

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET LOTISSEMENT DES 5 QUARTAUX
DE_2014_01

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ANNEXE CAMPING **DE_2014_02**

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ANNEXE TOURINOX **DE_2014_03**

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT **DE_2014_04**

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE **DE_2014_05**

COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT **DE_2014_06**

COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ANNEXE CAMPING **DE_2014_07**

COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ANNEXE TOURINOX **DE_2014_08**

COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT **DE_2014_09**

COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE **DE_2014_10**

MISE EN OEUVRE DE LA DEMATERIALISATION - ADOPTION DU PROTOCOLE PES V
DE_2014_11

ASSAINISSEMENT : AVENANT N° 3 AU TRAITE D'AFFERMAGE PAR LA SAUR
DE_2014_12

MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIP. FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIA
DE_2014_13

ACHAT DE 20 BARRIERES **DE_2014_14**

MAINTENANCE INFORMATIQUE **DE_2014_15**

SANITAIRES PUBLICS PLACE DES FRERES GENET : CHANGEMENT PORTE
DE_2014_16

DEMANDE EFFACEMENT DETTE LOYERS SUITE A JUGEMENT TRIBUNAL
DE_2014_17

CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASE DU COLLEGE PAR L'UST **DE_2014_18**

MAITRISE D'OEUVRE DU VANNAGE DE L'OUANNE : ATTRIBUTION DU MARCHE
DE_2014_19

PARTICIP FRAIS TRANSPORTS SCOLAIRES 2013 2014 **DE_2014_20**

REMPLACEMENT RIDEAU METALLIQUE AUX ANCIENS ATELIERS **DE_2014_21**

REGLEMENT DE LA BASE DE LOISIRS 2014 **DE_2014_22**